

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B117-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B117

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1B01 relatif aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1B01 relatif aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence « Entrées de Ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation de l'entrée sud-ouest de la commune de Puyloubier - RD57 Route d'Aix. Le Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 a autorisé la signature d'un marché de travaux notifié à l'entreprise EUROVIA Méditerranée le 14 août 2013. Aujourd'hui, des adaptations techniques doivent être faites tant pour la sécurité des usagers que pour la pérennité des aménagements réalisés. Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n°1 au marché n°12MS1B01 intégrant les adaptations nécessaires à la bonne exécution du projet.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2007-A023 du Conseil Communautaire du 02 février 2007, dans l'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier sur la RD57, depuis le carrefour de la RD57 et de la RD17 Avenue Cézanne.

Cette entrée de ville se situe sur un tronçon de route départementale rectiligne, contraint et en agglomération. L'aménagement proposé a pour vocation de sécuriser l'ensemble des utilisateurs par la création de plateaux surélevés, d'une zone 30, la modification du tracé de la voie et l'intégration des modes doux. Il vise également la mise en valeur de l'entrée du village depuis le carrefour de la RD57 et de la RD17 Avenue Cézanne.

Le programme de l'opération a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 10 mai 2012.

La consultation des marchés de travaux s'est faite dans le cadre des accords-cadres multi-attributaires (n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts). Le Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 a attribué le marché subséquent n°12MS1B01 à l'entreprise EUROVIA Méditerranée afin de réaliser les travaux de voirie et réseaux divers, pour un montant de 394.963,71€ HT.

Dès lors, la période de préparation du chantier a débuté le 08 octobre 2013 et les travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville ont démarré le 26 novembre 2013.

Modifications à apporter au projet :

Dans un souci de sécurisation des usagers, la Communauté du Pays d'Aix a jugé nécessaire de modifier le réseau d'eau pluvial défini en phase d'étude au regard des récentes informations récoltées in situ (travaux réalisés par le Conseil Général des Bouches du Rhône durant la consultation des entreprises et absence partiel de réseau). Ainsi, des bordures, des caniveaux, des regards et des tampons sont à ajouter, modifier ou supprimer sur le projet. Les murs de soutènements sont à optimiser et des enrochements supplémentaires doivent également être réalisés.

D'autre part, lors de la préparation du chantier, l'entreprise a réalisé des sondages complémentaires sur les voiries existantes. Ceux-ci ont mis en évidence des structures hétérogènes sur l'emprise de l'entrée de ville. Ainsi, afin de ne pas créer des zones de ruptures franches, la C.P.A. a demandé le renforcement sur le linéaire du projet de la sur-largeur de voirie nouvellement créée et la mise en œuvre des bandes assurant la liaison entre les différentes structures.

Objet de l'avenant :

L'ensemble de ces éléments ayant un impact direct sur le projet, celui-ci doit être en partie remanié. L'avenant n°1 a donc pour objet d'intégrer la modification du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales, l'adaptation des structures de voiries et la prolongation de la durée des travaux.

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché accords-cadre en intégrant le rabais consenti par l'entreprise. Les modifications apportées au Détail Quantitatif Estimatif du marché visant à intégrer ces travaux sont présentés en annexe.

Récapitulatif de la balance financière :

• Ancien montant du marché :	394.963,71€ HT
• Prestation en plus value :	77.036,10€ HT
• Prestation en moins value :	10.225,00€ HT
• Rabais 16%:	10.689,78€ HT
• Variation en %:	+ 14,21%
• Soit un nouveau montant du marché :	451.085,03€ HT

L'ensemble des modifications, objet de l'avenant, représente un surcoût total de 56.121,32€ HT. Le marché de travaux passe ainsi de 394.963,71€ HT à 451.085,03€ HT, soit une augmentation de 14,21%. Par ailleurs, les travaux ne pourront être finalisés dans les délais prévus initialement du fait des adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de trois semaines portant celui-ci de 13 à 16 semaines.

Le montant de cet avenant étant supérieur à 5% du montant du marché initial, celui-ci a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté du Pays d'Aix.

La Commission d'Appel d'Offres du 07 février 2014 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 20 ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n° 2007-A022 du Conseil Communautaire du 02 février 2007 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP 2007 pour un montant de 4,5M€ ;

VU la délibération n° 2007-A023 du Conseil Communautaire du 02 février 2007 approuvant le programme 2007 des Entrées de villes ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu la délibération n° 2012-B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 validant le programme de l'opération d'Entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix ;

Vu la délibération n° 2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la modification de l'autorisation de programme 50 AP 2007 pour la porter à un montant de 5,5M€ ;

VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature du marché accord-cadre n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;

VU la délibération n°2013-B337 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 autorisant la signature du marché subséquent n°12MS1B01 relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix. ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 portant sur la modification du marché n°12MS1B01 relatif aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier portant le montant du marché à 451 085,03 € HT (soit + 14,21%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché subséquent n°12MS1B01 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers », lot n°1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de

Puylobier - RD57 Route d'Aix, à l'entreprise Eurovia Méditerranée, pour une durée de travaux de 16 semaines et pour un montant estimatif de 451.085,03€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.



**ENTREE DE VILLE DE PUYLOUBIER - RD57 ROUTE D'AIX
LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

AVENANT N°1 AU MARCHE N°12MS1B01 DU 14/08/2013

Titulaire : EUROVIA MEDITERRANEE

**AVENANT AU MARCHE DE L'ENTREE DE VILLE DE PUYLOUBIER -
RD57 ROUTE D'AIX - LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société EUROVIA Méditerranée,

Domiciliée 640, rue Georges Claude CS10564 – 13594 Aix-en-Provence Cedex 3

Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°B307191015

représentée par Monsieur Philippe BAILLET,

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12MS1B01

Date de notification du marché :14/08/2013

Montant HT du marché initial : 394 963,71 €

Nouveau montant HT du marché : 451 085,03 €

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 5.

Etant préalablement exposé que :

Dans un souci de sécurisation des usagers et au regard des récents travaux réalisés par le CG13 sur la RD57, la CPA a jugé nécessaire de modifier le réseau d'eau pluvial du projet.

Lors de la préparation du chantier, les sondages complémentaires réalisés par l'entreprise ont révélés des structures de voirie hétérogènes sur l'emprise de l'entrée de ville. Ainsi, La CPA a demandé l'adaptation des structures de voiries.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- Augmenter le montant du marché faisant passer le montant du marché après avenant n°1 de 394 963,71 € HT à 451 085,03 € HT.
- Prolonger la durée du marché ou les délais d'exécution faisant passer le délai d'exécution du marché après avenant n°1 de 13 semaines à 16 semaines.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

A / Modification du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales :

Des bordures, des caniveaux, des regards et des tampons sont à ajouter, modifier ou supprimer sur le projet. Les murs de soutènements sont à optimiser et des enrochements supplémentaires sont à réaliser.

Plus-values :

N° de prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire marché	Quantité marché	Montant marché € HT	Quantité marché + avenant	Montant Marché + avenant € HT	Plus-values € HT
	Série 400 - REMBLAIS STRUTURE DE CHAUSSEE							
A.408	Enrochement	T	100,00	25,00	2 500,00	75,00	7 500,00	5 000,00
	Série 600 - BORDURES - CANIVEAUX							
A.601.A	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type T2 ou T2 basse	ML	45,00	700,00	31 500,00	1 115,00	50 175,00	18 675,00
A.601.I	Caniveaux préfabriqués classe 100 type CC1 ou CC2	ML	70,00	11,00	770,00	24,00	1 680,00	910,00
A.602	Plus value aux prix 601-a à 601-i pour fourniture de bordures béton coloré ou	ML	2,50	57,00	142,50	171,00	427,50	285,00
	Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT							
A.702	Construction de regard 600 rond ou carré	U	750,00	2,00	1 500,00	3,00	2 250,00	750,00
A.703	Construction de regard de visite 800 rond ou carré	U	1 000,00	8,00	8 000,00	9,00	9 000,00	1 000,00
A.707.B	Tampon plein 400kN dim 800	U	250,00		0,00	4,00	1 000,00	1 000,00
A.708.B	Tampon grille plate 400kN dim 800	U	480,00		0,00	2,00	960,00	960,00
	TOTAL PLUS-VALUES							28 580,00

Moins-values :

N° de prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire marché	Quantité marché	Montant marché € HT	Quantité Marché + avenant	Montant Marché + avenant € HT	Moins-values € HT
Série 300 - BETONS - MACONNERIES								
A.307	Mur de soutènement préfabriqué ou coulé en place	M²	325,00	225,00	73 125,00	200,00	65 000,00	-8 125,00
A.308	Placage en pierres sèches	M²	100,00	40,00	4 000,00	30,00	3 000,00	-1 000,00
Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT								
A.707.D	Tampon plein 250kN dim 800	U	220,00	8,00	1 760,00	3,00	660,00	-1 100,00
TOTAL MOINS-VALUES								-10 225,00

B / Adaptation des structures de voiries :

Renforcement sur le linéaire du projet de la structure de la voirie nouvellement créée et mise en œuvre de bandes assurant la liaison entre les structures hétérogènes.

Plus-values :

N° de prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire marché	Quantité marché	Montant marché € HT	Quantité marché + avenant	Montant marché + avenant € HT	Plus-values € HT
Série 200 - DEMOLITION								
A.210	Découpage de revêtement à la scie à eau.	ML	5,00	300,00	1 500,00	500,00	2 500,00	1 000,00
A.211	Rabotage de revêtement (haut maxi 10cm)	M²	15,00	1 350,00	20 250,00	2 500,00	37 500,00	17 250,00
Série 400 - REMBLAIS STRUTURE DE CHAUSSEE								
A.401	Réglage et compactage du fond de forme	M²	1,50	400,00	600,00	1 622,00	2 433,00	1 833,00
A.402	Géotextile	M²	1,05	400,00	420,00	922,00	968,10	548,10
A.410	Grave non traitée 0/20	M³	79,50	100,00	7 950,00	450,00	35 775,00	27 825,00
TOTAL PLUS-VALUES								48 456,10

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Modification de l'Acte d'Engagement (AE) - Prolongation de la durée des travaux :

La réalisation de l'ensemble des prestations complémentaires nécessite la prolongation de la durée des travaux de 3 semaines supplémentaires.

La durée des travaux proposée par l'entreprise passe donc de 13 semaines à 16 semaines.

Modification du Détail Estimatif Quantitatif (DQE)

Le Détail Quantitatif Estimatif modifié est joint en annexe.

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché accords-cadre en intégrant le rabais consenti par l'entreprise.

Ancien montant du marché :	394 963,71 € HT
Prestations en plus value :	77 036,10 € HT
Prestation en moins value :	10 225,00 € HT
Rabais 16 %	10 689,78 € HT
Nouveau montant du marché :	451 085,03 € HT
% de variation :	+ 14,21 %

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché
(signature et cachet de la société)

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux Entrées
de Ville

Détail Quantitatif Estimatif
Lot 1 - Travaux de Voirie et Réseaux Divers

ACCORD CADRE 2012AC01

MARCHE SUBSEQUENT N°12MS1B01
AVENANT N°1
AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE DE PUYLOUBIER
RD57 ROUTE D'AIX

Maître d'Ouvrage

Communauté du Pays d'Aix

Représentant Légal de la Collectivité ou Autorité Compétente

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Suivi d'opération

Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville

Maître d'Œuvre

JM Constans / Girus

N° de prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire Marché € HT	Quantité Marché Initial	Montant Marché initial € HT	Quantité Marché + Avenant	Montant Marché + Avenant € HT
Série 100 - INSTALLATION SIGNALISATION DE CHANTIER							
A.102	Installation de chantier pour une durée supérieure à 3 mois	FT	2 000,00	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00
A.103	Signalisation de chantier pour une durée supérieure à 3 mois, y compris alternat	MOIS	3 000,00	1,00	3 000,00	1,00	3 000,00
A.104	Panneau de communication CPA	U	1 000,00	2,00	2 000,00	2,00	2 000,00
A.105	Constat d'huissier à la demande du maître d'ouvrage	FT	450,00	1,00	450,00	1,00	450,00
A.106	Dépose de mobilier urbain	U	55,00	20,00	1 100,00	20,00	1 100,00
A.109	Nettoyage spécial du chantier par camions balais	FT	550,00	1,00	550,00	1,00	550,00
Total Série 100 - INSTALLATION SIGNALISATION DE CHANTIER					9 100,00		9 100,00
Série 200 - DEMOLITION							
A.201.A	Débroussaillage de surfaces inférieures à 2000 m2	M²	1,30	270,00	351,00	270,00	351,00
A.202	Abattage d'arbre et dessouchage	U	115,00	10,00	1 150,00	10,00	1 150,00
A.203	Décapage et mise en dépôt de terre végétale	M³	18,00	90,00	1 620,00	90,00	1 620,00
A.204	Terrassement pleine masse terrain naturel	M³	20,00	450,00	9 000,00	450,00	9 000,00
A.207	Réalisation de tranchée en terrain naturel	M³	70,00	400,00	28 000,00	400,00	28 000,00
A.209	Blindage des fouilles	ML	20,00	200,00	4 000,00	200,00	4 000,00
A.210	Découpage de revêtement à la scie à eau.	ML	5,00	300,00	1 500,00	500,00	2 500,00
A.211	Rabotage de revêtement (haut maxi 10cm)	M²	15,00	1 350,00	20 250,00	2 500,00	37 500,00
A.212	Rabotage corps de chaussée (haut maxi 30cm)	M²	3,50	454,00	1 589,00	454,00	1 589,00
A.214	Démolition de massif	U	20,00	5,00	100,00	5,00	100,00
Total Série 200 - DEMOLITION					67 560,00		85 810,00
Série 300 - BETONS - MACONNERIES							
A.302	Dalle béton 350 kg/m³	M³	350,00	2,00	700,00	2,00	700,00
A.305	Béton balayé coloré	M3	240,00	45,00	10 800,00	45,00	10 800,00
A.307	Mur de soutènement préfabriqué ou coulé en place	M²	325,00	225,00	73 125,00	200,00	65 000,00
A.308	Placage en pierres sèches	M²	100,00	40,00	4 000,00	30,00	3 000,00
A.309	Enduit ciment 2 couches	M²	40,00	12,00	480,00	12,00	480,00
A.310	Création massif béton pour une fondation de support	M³	80,00	1,00	80,00	1,00	80,00
Total Série 300 - BETONS - MACONNERIES					89 185,00		80 060,00
Série 400 - REMBLAIS STRUTURE DE CHAUSSEE							
A.401	Réglage et compactage du fond de forme	M²	1,50	400,00	600,00	1 622,00	2 433,00
A.402	Géotextile	M²	1,05	400,00	420,00	922,00	968,10
A.404	Reprise de terre végétale et mise en oeuvre	M³	21,00	60,00	1 260,00	60,00	1 260,00
A.407	Sable 0/6	M³	81,00	210,00	17 010,00	210,00	17 010,00
A.408	Enrochement	T	100,00	25,00	2 500,00	75,00	7 500,00
A.409	Grave non traitée 0/80	M³	60,00	150,00	9 000,00	150,00	9 000,00
A.410	Grave non traitée 0/20	M³	79,50	100,00	7 950,00	450,00	35 775,00
A.411	Grave Traitée au Liant Hydraulique	M³	85,00	75,00	6 375,00	75,00	6 375,00
A.413	Grave bitume 0/14	T	50,00	170,00	8 500,00	170,00	8 500,00
Total Série 400 - REMBLAIS STRUTURE DE CHAUSSEE					53 615,00		88 821,10
Série 500 - REVETEMENTS DE CHAUSSEE							
A.501	Couche d'impregnation	M2	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A.502	Couche d'accrochage	M²	6,50	2 600,00	16 900,00	2 600,00	16 900,00
A.504	Béton bitumineux SG 0/10	T	54,80	400,00	21 920,00	400,00	21 920,00
A.505	Béton bitumineux SG 0/6	T	155,00	100,00	15 500,00	100,00	15 500,00
A.506	Plus value sur les prix A503 à A505 pour béton bitumineux coloré	M²	20,00	682,00	13 640,00	682,00	13 640,00
A.507	Enduit bicouche	M²	8,00	100,00	800,00	100,00	800,00
A.509	Stabilisé renforcé ep 0,10	M²	20,00	300,00	6 000,00	300,00	6 000,00
A.510	Revêtement résines en couche inférieure ou égal 3 cm	M²	90,00	310,00	27 900,00	310,00	27 900,00
Total Série 500 - REVETEMENTS DE CHAUSSEE					102 660,00		102 660,00
Série 600 - BORDURES - CANIVEAUX							
A.601.A	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type T2 ou T2 basse	ML	45,00	700,00	31 500,00	1 115,00	50 175,00
A.601.C	Bordures avaloirs préfabriquées classe 100 type T2 ou T3	ML	85,00	20,00	1 700,00	20,00	1 700,00
A.601.D	Bordures préfabriquées type P1, P2 ou P3	ML	35,00	365,00	12 775,00	365,00	12 775,00
A.601.E	Bordures préfabriquées type I1 ou I2	ML	45,00	15,00	675,00	15,00	675,00
A.601.H	Caniveaux bavette préfabriqués classe 100 type CS2 ou CS3	ML	80,00	20,00	1 600,00	20,00	1 600,00
A.601.I	Caniveaux préfabriqués classe 100 type CC1 ou CC2	ML	70,00	11,00	770,00	24,00	1 680,00
A.602	Plus value aux prix 601-a à 601-i pour fourniture de bordures béton coloré ou	ML	2,50	57,00	142,50	171,00	427,50
Total Série 600 - BORDURES - CANIVEAUX					49 162,50		69 032,50

N° de prix	Désignation des travaux	Unité	Prix unitaire Marché € HT	Quantité Marché Initial	Montant Marché initial € HT	Quantité Marché + Avenant	Montant Marché + Avenant € HT
Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT							
A.701.A	Mise à niveau avaloir	U	350,00	2,00	700,00	2,00	700,00
A.701.C	Mise à niveau regard supérieur à 500 mm sur chaussée	U	250,00	10,00	2 500,00	10,00	2 500,00
A.701.F	Mise à niveau bouche à clef complète	U	165,00	8,00	1 320,00	8,00	1 320,00
A.701.G	Mise à niveau bouche à clef par vissage ou dévissage	U	50,00	8,00	400,00	8,00	400,00
A.702	Construction de regard 600 rond ou carré	U	750,00	2,00	1 500,00	3,00	2 250,00
A.703	Construction de regard de visite 800 rond ou carré	U	1 000,00	8,00	8 000,00	9,00	9 000,00
A.707.B	Tampon plein 400kN dim 800	U	250,00		0,00	4,00	1 000,00
A.707.D	Tampon plein 250kN dim 800	U	220,00	8,00	1 760,00	3,00	660,00
A.708.A	Tampon grille plate 400kN dim 600	U	305,00	2,00	610,00	2,00	610,00
A.708.B	Tampon grille plate 400kN dim 800	U	480,00		0,00	2,00	960,00
A.710.A	Fourniture et pose de tête de sécurité pour DN 200 à DN 500mm	U	350,00	6,00	2 100,00	6,00	2 100,00
A.711	Raccordement sur ouvrage existant (regard ou canalisation)	U	350,00	2,00	700,00	2,00	700,00
A.712.B	Canalisation béton armé de série 135 A de diamètre 400	ML	41,00	190,00	7 790,00	190,00	7 790,00
Total Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT					27 380,00		29 990,00
Série 800 - RESEAUX SECS							
A.801.B	Regard de dimension 400x400 mm	U	225,00	6,00	1 350,00	6,00	1 350,00
A.802.A	Chambre de tirage type L0T	U	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A.802.C	Chambre de tirage type L2T	U	650,00	1,00	650,00	1,00	650,00
A.804	Fourniture et pose d'un fourreau TPC 42/45	ML	1,80	150,00	270,00	150,00	270,00
A.805.A	Fourreau PVC de diamètre 63	ML	2,00	245,00	490,00	245,00	490,00
A.805.C	Fourreau PVC de diamètre 110	ML	8,00		0,00	0,00	0,00
A.807	Fourniture et pose de câblette de terre en cuivre de 25 mm²	ML	2,10	260,00	546,00	260,00	546,00
A.808	Fourniture et pose d'un grillage avertisseur -toutes couleurs	ML	0,25	245,00	61,25	245,00	61,25
Total Série 800 - RESEAUX SECS					3 367,25		3 367,25
Série 900 - SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE							
A.901.C	Panneau de Classe 2 DG de gamme normale	U	350,00	35,00	12 250,00	35,00	12 250,00
A.902	Repose de panneaux ou panonceaux	U	120,00	2,00	240,00	2,00	240,00
A.904	Bande continue ou discontinue (vides exclus) en peinture blanche de largeur 0,10 à 0,30m	ML	1,75	80,00	140,00	80,00	140,00
A.905-a	Tous marquage en peinture blanche	M2	15,00		0,00	0,00	0,00
A.905.C	Marquage arrêt de bus avec bandes 0,12m de couleur jaune en peinture (ligne zigzag)	ML	4,00	2,00	8,00	2,00	8,00
A.906.A	Fourniture et pose de bandes podotactiles pour signalisation de passage piéton	ML	55,00	15,00	825,00	15,00	825,00
A.908	Effaçage par procédé thermique.	M²	25,00	40,00	1 000,00	40,00	1 000,00
Total Série 900 - SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE					14 463,00		14 463,00
Série 1000 - Mobilier							
A.1003.B	Glissière bois/métal	ML	31,00	270,00	8 370,00	270,00	8 370,00
A.1005	Pose de mobilier urbain (potelets barrières) par scellement	U	75,00	53,00	3 975,00	53,00	3 975,00
Total Série 1000 - Mobilier					12 345,00		12 345,00
TOTAL HT ACCORD CADRE AVANT RABAIS					428 837,75		495 648,85
RABAIS 16 %					-68 614,04		-79 303,82
TOTAL HT ACCORD CADRE APRES RABAIS					360 223,71		416 345,03
PRIX SUPPLEMENTAIRES							
A1101	Fourniture et pose de banc public	U	1 160,00	4,00	4 640,00	4,00	4 640,00
A1102	Fourniture et pose de garde corps type ville Puylobier	ML	860,00	35,00	30 100,00	35,00	30 100,00
Total PRIX SUPPLEMENTAIRES					34 740,00		34 740,00
TOTAL GENERAL HT					394 963,71		451 085,03

2014_B117

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1B01 relatif aux travaux d'entrée de ville de Puyloubier - RD57 Route d'Aix dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014